

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS PIPE LINE SRE à LE PORT

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 20/01/2022

Nom : PIPE LINE SRE

Adresse : CIMETIÈRE LE PORT

Commune principale : LE PORT (97407)

Communes secondaires Non renseigné

Activités : D13 - Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel

Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 20/01/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00073920101

Ancien identifiant SIS : 974SIS12067

Description¹ : Ensemble enterré de 2 pipe-lines (fuel domestique et fuel lourd) reliant les postes de déchargement des pétroliers au dépôt d'hydrocarbures de la société SRE.
Observations: Le 3 mars 2001 la société SRE a découvert une fuite sur le pipe-line fuel lourd lors du déchargement d'un pétrolier. A la demande de la **DRIRE**, des investigations ont été menées par la société SRE pour déterminer le lieu et l'origine de la fuite constatée. Ceci a conduit la DRIRE à proposer au Préfet de prescrire à la société SRE la réalisation d'un diagnostic initial et d'une évaluation simplifiée des risques.

L'arrêté préfectoral du 16/07/2001 impose la réalisation d'un diagnostic initial et d'une évaluation simplifiée des risques. Ces éléments sont reçus le 16/10/2001 puis complétés le 01/10/2002. L'arrêté préfectoral n°03-612/SG/DRCTCV du 14 mars 2003 a prescrit une surveillance des eaux souterraines arrêtée en mars 2014, suite à la réception du rapport final de suivi de la pollution des sols en novembre 2003.

Suite à cette nouvelle pollution au fioul lourd sur la canalisation de transport, constatée le 27 février 2006, l'arrêté préfectoral du 17 août 2006 a prescrit à la SRE la réalisation d'un diagnostic de la zone impactée par le déversement **accidental** d'hydrocarbures dans les sols. Environ 100m³ de terres polluées sont **extraites**.

L'exploitant remet une étude de sols début novembre 2006 qui indique que le sol est pollué entre 1 et 5 m de profondeur au maximum avec une extension latérale de l'ordre de quelques mètres. Il est également noté la présence de traces d'hydrocarbures dans un des piézomètres. Il est expliqué que la zone polluée est confinée du fait de la quasi-absence de mobilité du fioul lourd et ne présente pas de risque pour la population du fait de son isolation par une couche de bitume.

Du fait de la mise en service des installations de production d'électricité d'EDF-PEI Port-Est, les installations de la centrale thermique d'EDF-SEI Port-Ouest ont été progressivement arrêtées tout au long de l'année 2013, et ce jusqu'à leur mise à l'arrêt définitif au 31 décembre dernier, ce qui a eu pour conséquence de faire disparaître le principal client de la SRE.

L'exploitant a alors demandé au préfet le 30 octobre 2013, l'autorisation de mettre à l'arrêt définitif au 31 janvier 2014 ses canalisations de transport de liquide inflammable reliant les installations à la Darse du port de commerce dit de Port-Ouest. Suite aux demandes de l'inspection le 13 novembre 2013, l'exploitant transmet le 31 mars 2014 à la DEAL, les dossiers préliminaires au plan d'arrêt définitif des canalisations de transport d'hydrocarbures.

Des suites de l'instruction de ces études, le préfet, sur proposition de l'inspection, prend le 7 octobre 2014 un arrêté encadrant la mise à l'arrêt définitif des canalisations de transport de liquides inflammables reliant le dépôt d'hydrocarbures de la SRE et la darse du port de commerce.

Au regard des pollutions résiduelles des sols datant de 2001 et 2006 et des contraintes techniques importantes, ainsi que de l'absence d'impact constaté sur les eaux souterraines situées au droit, le préfet accorde, par arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2017, la mise à l'arrêt définitif des canalisations de transport de liquides inflammables reliant l'ancien dépôt de la SRE et la darse du port de commerce de "Port Ouest", sauf pour les tronçons longeant le cimetière pour lesquels sont fixées des prescriptions relatives à leur suivi environnemental.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 20/01/2022

Description³ : Des suites de l'instruction de ces études, le préfet, sur proposition de l'inspection, prend le 7 octobre 2014 un arrêté encadrant la mise à l'arrêt définitif des canalisations de transport de liquides inflammables reliant le dépôt d'hydrocarbures de la SRE et la darse du port de commerce.

Au regard des pollutions résiduelles des sols datant de 2001 et 2006 et des contraintes techniques importantes, ainsi que de l'absence d'impact constaté sur les eaux souterraines situées au droit, le préfet accorde, par arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2017, la mise à l'arrêt définitif des canalisations de transport de liquides inflammables reliant l'ancien dépôt de la SRE et la darse du port de commerce de "Port Ouest", sauf pour les tronçons longeant le cimetière pour lesquels sont fixées des prescriptions relatives à leur suivi environnemental.

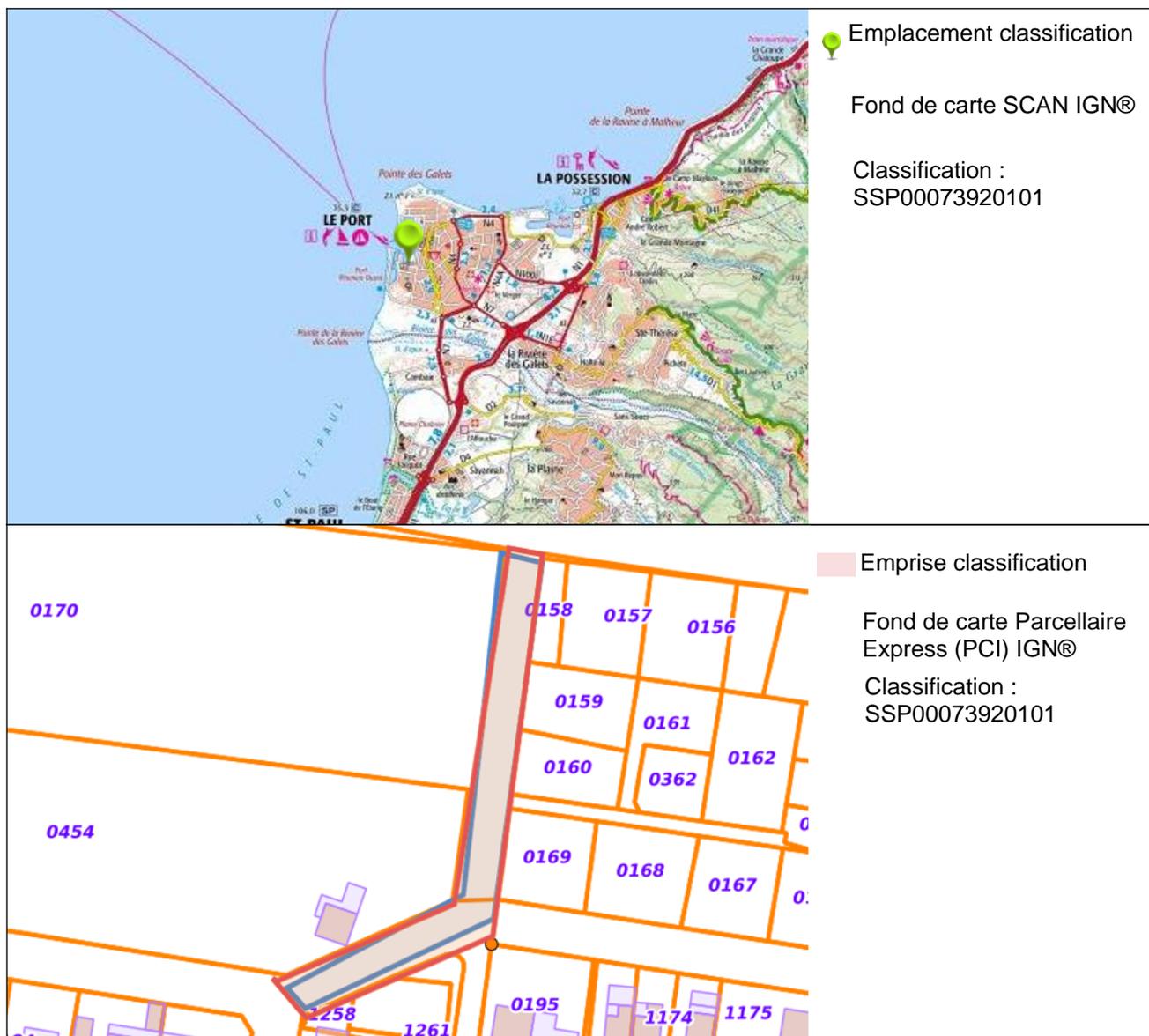
Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde (Web Mercator) :

Long. :6154461.409622286, Lat. : -2384897.125011

Superficie estimée :

1170 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.